



**RÉGION ACADÉMIQUE  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports**

**Pôle jeunesse, engagement et vie associative**

Ajaccio, le 20 juin 2025

Affaire suivie par Julien PIERROT  
Conseiller en charge de la vie associative  
Tél : 04 95 29 67 85  
Mél : drajesjeva@ac-corse.fr

**Procès-verbal de la Commission Régionale Consultative du  
Fonds pour le développement de la vie associative**

Judi 19 juin 2025 – 10h00 – Salle A cità – DRAJES de Corse

-----

Assistaient à cette réunion, placée sous la présidence de Monsieur Emmanuel CROS, adjoint au Secrétaire général aux affaires de Corse, représentant le Préfet de Corse :

Marie BATARD	DRAJES de Corse – DRVA
Gaëlle NUYTENS	Représentant la DREETS de Corse
Stéphanie FOURNEL	Représentant l'IA-DASEN de Haute-Corse
Dominique POGGIOLI	IA-DASEN de Corse-du-Sud
Anna Maria COLOMBANI	Conseillère territoriale à l'Assemblée de Corse
Joseph FILIPPUTTI- PADRONA	Personne qualifiée
Jean-Michel MINICONI	Personne qualifiée
Marion DREVET-LEONARDI	Invitée – Chargée de missions – SGAC
Françoise LEONARD-VARGAS	Invitée – Cheffe du SDJES 2A
Cassandre JOIGNY	Invitée – Déléguée départementale à la vie associative - SDJES 2B
Noémie VERMONET	Invitée – Conseillère d'animation sportive
Vannina PAGANINI	Invitée – Responsable Jeunesse & Vie associative – DRAJES
Julien PIERROT	Invité – Secrétaire de séance

Mme BATARD dispose du mandat de M. RAFFALLI.  
Mme COLOMBANI dispose du mandat de Mme SANTUCCI.  
M. FILIPPUTTI-PADRONA dispose du mandat de Mme DESCOIN-CUCCHI.

Le quorum étant atteint, le président de la commission, M. CROS, ouvre la séance à 10h05 en proposant un tour de table.

L'ordre du jour est rappelé :

- Rappel de l'organisation régionale et des modalités du FDVA 2025 ;
- Avis quant à la programmation financière du FDVA 2025.

Le **calendrier du FDVA 2025** est rappelé :

Calendrier	9 janvier	Commission
	27 janvier	Diffusion AAP
	30 mars	Clôture AAP
	avril/mai	Instruction des dossiers
	19 juin	Commission
	juin	Décision du préfet
	juillet/août	Mise en paiement

Les services de l'Etat et de la Collectivité de Corse ont été sondés pendant le temps de l'instruction. Il est fait mention de la remarque de la Direction du Sport de la Collectivité de Corse sur le fait que *"le FDVA peut faire doublon avec l'aide relevant de la part territoriale de l'Agence Nationale du Sport. L'instruction de cette dernière est en cours et il serait opportun de voir sous quelles modalités il pourrait être envisagé de coordonner les délais d'instruction. Les analyses et décisions pourraient ainsi être partagées de manière simultanée."*

La commission s'accorde pour dire qu'il s'agit d'une proposition pertinente mais que le calendrier du FDVA est contraint par la nécessité d'engager les crédits avant le 30 juin et qu'il ne pourrait pas être reculé dans le temps. La réflexion se porterait alors sur le fait d'avancer le calendrier de l'aide ANS. Un échange avec les parties prenantes concernées pourrait être organisé prochainement.

L'évolution du **budget**, du nombre de **demandes** et du nombre de **dossiers retenus** est présentée :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Budget</b>	342 638€	575 696€	514 823€	575 980€	702 090€	691 471€ *
<b>Demandes</b>	1 266 902€	933 442€	1 228 159€	2 318 475€	2 856 307€	2 381 598€
	156 dossiers	165 dossiers	182 dossiers	344 dossiers	396 dossiers	468 dossiers
<b>Dossiers retenus</b>	100 dossiers	143 dossiers	145 dossiers	226 dossiers	301 dossiers	351 dossiers

Il est précisé que, cette année, le budget est composé de 189 652€ issus de la loi de finances initiale et de 501 819€ du fonds de concours ; le FDVA bénéficiant d'une quote-part (40%) des sommes acquises à l'Etat au titre des comptes bancaires inactifs et des contrats d'assurance vie en déshérence.

Les **critères prioritaires** de l'axe 2 du FDVA 2025 sont rappelés :

### Critères prioritaires 2025 :

#### Critères de base :

-Les actions portées par les **petites associations** (de 0 à 2 salariés) et/ou les projets déployés sur les **territoires ruraux** ou de **montagne** ;

-Les actions portées par des associations n'ayant **jamais bénéficié de FDVA**.

#### Critères sur le fond du projet :

Les actions participant à la structuration des réseaux locaux d'**appui et d'accompagnement à la vie associative** ;

Les actions en direction des jeunes et favorisant la **continuité éducative** ainsi que l'**inclusion** sociale et professionnelle des jeunes ;

Les actions concourant à l'**engagement**, au **volontariat** et à la **mobilité** européenne et internationale des jeunes ;

Les actions œuvrant pour l'**héritage des JOP2024**, le **handisport** et le **sport pour tous** ;

Les actions traitant de l'éducation au **respect de la nature** et en faveur du **développement durable**.

M. POGGIOLI demande s'il est possible de mettre en place des statistiques relatives aux actions déployées dans les territoires ruraux. M. CROS abonde en ce sens et indique que cet indicateur pourrait aussi être utile pour d'autres dispositifs et permettre de croiser les données. La DRAJES et le SGAC se rapprocheront de l'INSEE afin d'échanger sur les critères statistiques à retenir (poles urbains versus ruraux).

Les dossiers retenus au titre de l'ANS pourraient également distinguer les porteurs de projets sur la base d'une typologie géographique commune.

### M. CROS propose d'aborder la programmation financière 2025.

Il est demandé aux membres de la commission s'ils avaient des observations et des remarques quant à cette programmation.

Nombre de dossiers retenus / rejetés				
conformément aux critères régionaux des appels à projets 2025				
	Formation	Fonctionnement	Projet innovant	Total
Retenus	10	254	87	<b>351</b>
Rejetés	34	49	34	<b>117</b>
Total	<b>44</b>	<b>303</b>	<b>121</b>	<b>468</b>

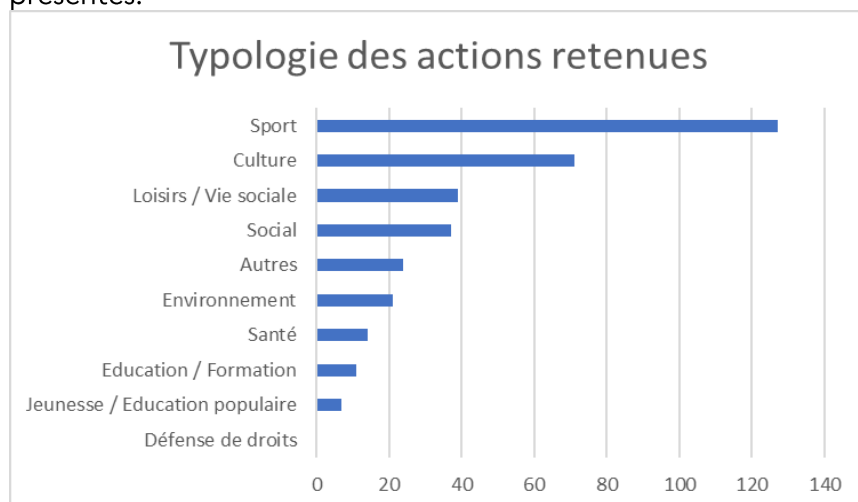
Il est proposé de passer en revue les motifs de rejet des 117 dossiers proposés comme « rejetés » par les services instructeurs en commençant par l'axe 1 « formation des bénévoles » puis l'axe 2 « fonctionnement » et enfin l'axe 2 « projets innovants ».

Il est indiqué que la majorité des **motifs de rejet** étaient les suivants :

- axe 1 : associations sportives affiliées à une fédération non éligibles à la formation de bénévoles, formations à destination d'adhérents et non de bénévoles,
- axe 2 : dossiers en doublon, dossiers pas étayés, demandes non justifiées au vu du rapport d'activité et/ou du budget prévisionnel, action déjà financée l'année passée, co-financements importants, demandes d'investissement.

Mme NUYTENS souhaite savoir s'il est possible d'obtenir les dossiers rejetés des structures sociales et les dossiers rejetés d'investissements importants. La DRAJES lui fera parvenir.

La typologie des actions retenues et les montants moyens de subvention accordés sont présentés.



Montant moyen subvention accordée	Formation	Fonctionnement	Projet innovant	Global
	1 500 €	1 846 €	2 387 €	1 970 €

Mme LEONARD-VARGAS fait savoir que les dossiers de Corse-du-Sud accordés ont des montants moyens inférieurs de 300€ dû à la répartition budgétaire décidée par M. le préfet qui représente une baisse de près de 30% du budget de 2024 (-76 000€) au profit des dossiers régionaux et de Haute-Corse. Elle ajoute que le SDJES 2A a scrupuleusement respecté les consignes de la DJEPVA de limiter à 30% la part du budget alloué aux associations sportives. Elle souhaiterait pouvoir bénéficier d'éventuels reliquats 2025 et que la répartition budgétaire soit revue pour 2026.

#### Axe 1 « formation des bénévoles » :

Les motifs des 34 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont exposés. Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2025 des services instructeurs des 44 dossiers (10 retenus ; 34 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

#### **Axe 1 « formation des bénévoles » validé à l'unanimité.**

---

#### Axe 2 « fonctionnement global de l'association » :

Les motifs des 49 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont présentés.

Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2025 des services instructeurs des 303 dossiers (254 retenus ; 49 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

## **Axe 2 « fonctionnement global de l'association » validé à l'unanimité.**

---

### Axe 2 « projets innovants » :

Les motifs des 34 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont présentés.

Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2025 des services instructeurs des 121 dossiers (87 retenus ; 34 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

## **Axe 2 « projets innovants » validé à l'unanimité.**

---

M. CROS indique que l'avis de la commission sera transmis à l'autorité compétente – le préfet de Corse – pour prise de décision.

Une présentation de Guid'Asso et de son déploiement en Corse est effectuée : 44 structures labellisées, dont 27 labellisées en orientation, 4 en information, 7 en accompagnement généraliste et 6 en accompagnement spécialiste.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est clôturée à 10h50.